

# BULAC

[도서관] [शिक्षा] [කාලාපන] [ሥልጣን]

Bibliothèque universitaire  
des langues et civilisations

Référence  
BULAC/2012/561

Envoyé par  
Marie-Lise Tsagouria

Téléphone  
01 81 69 18 10

Courriel  
marie-lise.tsagouria@bulac.fr

Date  
29 novembre 2012

## COMPTE RENDU

Conseil scientifique du 8 décembre 2011

---

### Participants présents

#### Membres du conseil scientifique

Dominique AKHOUN-SCHWARB	Chantal CHANSON-JABEUR	Antoine MARES
Véronique BERANGER	Francis CONTE	Catherine MAYEUR-JAOUEN
Michele BERNARDINI	Thomas DE BRUIJN	Eric MEYER
Olivier de BERNON	Eve FEUILLEBOIS	Thomas TABERY
Alain BLUM	Manuelle FRANCK	Michèle THERRIEN

---

Membres de droit  
Marie-Lise TSAGOURIA

#### Invités

Françoise HOURS	Francis RICHARD	Bernadette VINCENT
-----------------	-----------------	--------------------

#### Participants excusés

Pierre BOILLEY	Jean-Luc RACINE	Cheng PEI
François DEROCHE	Gilles VEINSTEIN	Daniel RENOULT
Redouane DJAMOURI		

---

Prochaine réunion le  
15 juin 2012 à 9h30

Lieu et Adresse  
BULAC - Salle du conseil  
65 rue des Grands Moulins - Paris 13ème

---

### Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du conseil scientifique du 17 juin 2011
2. Présentation par Thomas Tabery des bibliothèques orientalistes en Allemagne
3. Présentation du fonctionnement de la bibliothèque
4. Panorama des ressources électroniques à l'ouverture
5. Politique des échanges à la BULAC
6. Charte des dons
7. Questions diverses

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 17 JUIN 2011

Le procès-verbal du conseil scientifique du 17 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

## 2. PRÉSENTATION PAR THOMAS TABERY DES BIBLIOTHÈQUES ORIENTALISTES EN ALLEMAGNE

Il existe de nombreuses bibliothèques orientalistes en Allemagne, des plus petites aux plus grandes.

Après un rappel du système général d'organisation des bibliothèques allemandes, marqué par le fédéralisme, Thomas Tabery présente la première strate de coopération, celle de la Bibliothèque nationale qui se présente sous trois espèces :

- la *Deutsche Bücherei* à Leipzig fondée en 1912 et qui collecte toutes les publications depuis 1913
- la *Staatsbibliothek zu Berlin*
- la *Bayerische Staatsbibliothek*, à Munich.

La *Deutscher Forschungsgemeinschaft (DFG)* complète ce dispositif en pourvoyant aux besoins de la recherche par des financements spécifiques nationaux. Son objectif est de donner un accès en Allemagne à un exemplaire de toute publication étrangère, papier ou électronique.

53 bibliothèques (équivalent des CADIST français) contribuent également à cet objectif, pour partie sur leurs fonds propres, pour partie grâce aux subventions de la DFG.

Halle prend par exemple en charge la zone Moyen-Orient et Afrique du Nord, la *Staatsbibliothek zu Berlin* l'Asie du Sud-Est et l'Asie orientale, la *Bayerische Staatsbibliothek* l'Europe de l'Est...

Le programme de la *DFG* comprend également le développement des ressources électroniques spécialisées.

La *DFG* finance directement des acquisitions, mais aussi les besoins d'infrastructure ou de service de l'information. À ce titre, elle prend par exemple en charge à Munich le catalogage des manuscrits chinois.

Une deuxième strate de coopération est constituée par six réseaux régionaux de catalogage collectif, faisant usage de la bi-écriture. Les données produites sont utilisables par toutes les bibliothèques de l'ensemble des réseaux.

La troisième strate rassemble les consortiums chargés de la négociation pour les acquisitions de ressources électronique : un consortium national (avec budget fédéral pour les licences nationales) et cinq consortiums régionaux (budget autonome pour des licences à accès limité).

Ex. de licence nationale : *Chinese Academic Journals*

Il existe également des consortiums spécialisés, par exemple à Berlin pour la bibliothèque virtuelle de l'Asie orientale.

Les partenariats bi-latéraux ne jouent pas de rôle majeur, mais ils existent.

Ex. : projet d'exposition conjointe entre Berlin et Munich pour les manuscrits persans et arabes.

Il n'existe pas d'association orientaliste de niveau national, mais les Allemands sont très présents dans les associations européennes (EASL, MELCOM...).

Thomas Tabery conclut que les bibliothèques orientalistes sont totalement intégrées dans le système général allemand.

Éric Meyer demande quelles sont les relations entre les bibliothèques et les universités. Thomas Tabery rappelle qu'hormis les collections des bibliothèques nationales de Berlin et de Munich, la plupart des fonds orientalistes appartiennent à des universités. Mais il existe aussi des bibliothèques spécialisées d'institut, qui sont parfois très éloignées de la bibliothèque centrale, parfois très intégrées.

Antoine Marès fait préciser la nature des catalogues collectifs : il existe un catalogue collectif pour chacun des six réseaux régionaux, complétés par un métacatalogue, le *Karlsruher Virtueller Katalog (KVK)*, incluant les ressources électroniques en accès libre et sous licence, un module de plate-forme d'échanges et une base de signets. L'objectif du *KVK* est de constituer un portail d'accès à tout type d'information. Thomas Tabery souligne néanmoins que ce type de méta-portail n'est pas toujours très bien accepté... alors qu'il offre pourtant de grandes facilités d'interrogation simultanée dans des catalogues étrangers (suisses, autrichiens...).

Alain Blum précise que les licences nationales allemandes sont négociées pour tout citoyen intéressé, la seule limitation étant de disposer d'une adresse en Allemagne. Il indique également que les programmes de numérisation subventionnés par la DFG doivent faire l'objet d'un dépôt de projet.

Il existe également un vaste projet en cours de réalisation : la bibliothèque nationale numérique allemande (*Deutsche Digitale Bibliothek*), qui représente la participation de l'Allemagne à *Europeana*.

### 3. PRÉSENTATION DU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

---

Marie-Lise Tsagouria présente l'organigramme régissant le fonctionnement de la bibliothèque depuis le 16 septembre 2011, ainsi que le règlement public qui sera mis en œuvre dès l'ouverture des salles de lecture, le 12 décembre.

Elle précise qu'un annuaire des bibliothécaires référents par domaines géographiques a été élaboré et diffusé par la Mission de coordination enseignement et recherche. Un travail de même nature est en cours d'élaboration pour recenser les enseignants et chercheurs.

Michèle Therrien signale que l'appellation « Amérique et Groenland » pourrait être remplacée dans la signalétique par « Civilisations amérindiennes et inuit ».

À une question sur le principe de répartition entre les catégories 6 et 7 de lecteurs, il est rappelé que c'est le montant de la subvention annuelle de fonctionnement versée par les établissements membres du GIP qui les placent dans l'une ou l'autre catégorie.

Alain Blum se dit très satisfait de la gratuité totale d'inscription à la BULAC, quelle que soit la catégorie de lecteur.

Manuelle Franck souligne que le règlement public montre bien l'ampleur des services offerts par la bibliothèque.

#### 4. PANORAMA DES RESSOURCES ÉLECTRONIQUES À L'OUVERTURE

---

Bernadette Vincent présente les collections électroniques nouvelles qui seront accessibles à l'ouverture de la BULAC.

Cette présentation n'inclut ni les achats des années antérieures, ni les ressources financées par l'UNR, ni les licences nationales.

Dans un contexte budgétaire contraint, le choix a été fait de favoriser les ressources spécialisées (politique de « niches »), plutôt en achat pérenne qu'en abonnement (ex : *Chinese Academic Journals*).

Les perspectives de travail pour 2012 sont :

- la poursuite de ces acquisitions en les développant selon les besoins des lecteurs
- la mise en place de l'accès distant
- le renforcement du travail en consortium
- la recherche de la mutualisation avec les établissements membres du GIP.

Manuelle Franck fait remarquer que la fourniture de *Cairn* (15 000 € par an) et de *Jstor* serait fort utile pour les enseignants et chercheurs de l'INALCO. Bernadette Vincent répond qu'il est espéré que *Jstor* fasse l'objet d'une licence nationale. Elle rappelle qu'il est possible d'accéder à ces ressources dans les locaux du SCD de Paris-Diderot et explique qu'en termes de ressources généralistes, il a plutôt été fait le choix de Muse, plus tourné vers le domaine orientaliste.

Olivier de Bernon demande s'il existe l'équivalent de Persée ailleurs en Europe. Thomas Tabery et Dominique Akhoun-Schwarb indiquent que le fonctionnement est plus décentralisé, qu'il existe un accès gratuit aux archives des éditeurs. En Allemagne, il n'y a pas de portail, mais un catalogue collectif. En France, Bernadette Vincent précise qu'il n'y a pas de catalogue collectif des périodiques électroniques, mais qu'un projet existe, porté par l'INIST.

Thomas De Bruijn rappelle qu'il existe aussi énormément de ressources gratuites. Bernadette Vincent indique qu'une sélection de ces ressources figure dans *Le Monde en signets* de la BULAC.

À une question de Dominique Akhoun-Schwarb, Bernadette Vincent précise qu'il n'est pas prévu de prendre pour l'instant un abonnement à *Index Islamicus*, dans la mesure où de nombreuses bibliothèques y sont déjà abonnées.

Alain Blum souligne que le travail en consortium est fondamental. Il suggère d'établir un partenariat avec la BDIC, suite au point fait par l'association BESEDA sur les recoupements existants, par exemple sur *Eastview*. Pour Françoise Hours, l'un des problèmes de l'aire slave est la faiblesse numérique du lectorat, alors que les ressources sont très coûteuses.

Pour Bernadette Vincent, il faut d'une part analyser la carte documentaire au niveau de la région Île-de-France, d'autre part construire des consortiums à un niveau européen.

Thomas De Bruijn suggère de faire régulièrement un bilan d'utilisation de ces ressources et d'en tirer des conséquences évolutives, en évitant absolument de se laisser prendre au piège de l'institutionnalisation.

Dominique Akhoun-Schwarb approuve cette position en soulignant également à quel point est importante la formation des usagers pour optimiser l'utilisation de ces ressources.

#### 5. POLITIQUE DES ÉCHANGES À LA BULAC

---

La charte des échanges est présentée par Françoise Hours. Elle comporte une première partie présentant les orientations politiques, une seconde partie consacrée à la méthodologie de mise en

œuvre, les conditions idéales étant de pouvoir consacrer une partie des crédits à l'acquisition de documents destinés à être échangés.

Michele Bernardini est très intéressé par la perspective d'échanges avec la BULAC. Il fournira lors du prochain conseil une liste de documents à échanger. Se pose néanmoins toujours la question du transport.

Françoise Hours confirme qu'il faut intégrer le coût du transport dans le coût des échanges, même s'il est parfois possible d'utiliser la valise diplomatique.

Pour alimenter les échanges, Alain Blum rappelle que les établissements membres du GIP produisent encore des publications papier. Mais Françoise Hours précise que souvent les bibliothèques ou centres de documentation qui leur sont restés directement rattachés conservent ces publications pour leur propre usage. Seuls 45 titres de périodiques arrivent par échange des publications de l'UMR Monde iranien et indien.

Chantal Chanson-Jabeur confirme qu'une grande partie des collections de périodiques du SEDET ont été acquises par échange, en profitant des missions des collègues venant d'autres pays et repartant chez eux avec des cartons de doubles.

Éric Meyer revient sur la possibilité offerte par les IFRE (Instituts français de recherche à l'étranger), souvent évoquée au sein de ce conseil. Catherine Mayeur-Jaouen rappelle l'existence de l'IFPO (Institut français du Proche-Orient) principalement à Damas et de l'IDEO (Institut dominicain d'études orientales,) au Caire, parmi les plus actifs.

Françoise Hours insiste sur le risque de voir les échanges devenir vite informels : le recours à des dons peu intéressants ne permet plus de parler de politique d'acquisition, tout au plus de politique de relations extérieures.

Chantal Chanson-Jabeur signale qu'au Maghreb, les bibliothèques nationales ont des services d'échange qui fonctionnent assez bien.

## 6. CHARTE DES DONS

---

Francis Richard présente la charte des dons. Avec l'emménagement dans un nouveau bâtiment où la place ne manque pas, il devient très important d'établir les conditions dans lesquels les dons peuvent être acceptés, afin que la bibliothèque ne soit pas submergée sous des masses d'ouvrages qu'elle n'aurait plus les moyens de traiter.

Antoine Marès demande quelle est la proportion des dons conditionnels. Francis Richard indique que l'on évite au maximum ce type de clause : s'ils sont bien sélectionnés, certains ouvrages reçus par don en doublons peuvent aussi alimenter le circuit des échanges.

La possibilité existe de recevoir des archives scientifiques, accompagnant des dons d'ouvrages. Mais c'est peu souhaitable car la gestion et le traitement des archives ne sont pas familiers aux bibliothécaires, qui ne peuvent donc valoriser ces documents que de manière très minimum.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

---

Olivier de Bernon informe le conseil qu'ayant été nommé président du Musée Guimet, il a immédiatement donné pour consigne à la bibliothèque du musée de se rapprocher de la BULAC.

*La prochaine réunion du conseil scientifique est fixée au 15 juin 2012 à 9h30.*